



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1986-1987

2 DECEMBRE 1986

PROPOSITION DE MODIFICATION

DU REGLEMENT DU CONSEIL (1)

—————

AMENDEMENTS

—————

(1) Voir Doc. Conseil 37 (1985-1986) - Nos 1 à 4.

**1. Amendements proposés par MM. Defosset
Biefnot, Mme Spaak et M. Degroeve**

ART. 23, § 6 (nouveau)

En ordre principal

Remplacer la dernière phrase de l'alinéa premier, à partir de « ou par un vote émis ... »

par :

« ou par un vote émis suite au dépôt d'une motion appuyée par un tiers des membres du Conseil. »

En ordre subsidiaire

Remplacer la dernière phrase de l'alinéa premier, à partir de « ou par un vote émis ... »

par :

« ou par un vote émis suite au dépôt d'une motion appuyée par la majorité des membres présents en séance du Conseil. »

Justification

Voir amendements déposés en commission.

**2. Amendement proposé par MM. Biefnot,
Defosset, Degroeve et Mme Spaak**

ART. 59, § 4

A l'alinéa 2, ajouter le texte suivant :

« Elle doit en tout état de cause être votée dans la même semaine. »

Justification

Précision conforme à l'accord intervenu entre les groupes.